

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Interruption de séjour

Tout séjour interrompu ou abrégé de votre fait (arrivée tardive, départ anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement.

Perte porte clés/badge

En cas de perte du porte-clef, du badge et de la clé, ils vous seront facturés 35€ à l'accueil.

Véhicule

Un seul véhicule est inclus par emplacement de location. Tout véhicule supplémentaire doit être déclaré et le supplément correspondant acquitté à l'accueil le jour de l'arrivée.

Animaux

Votre animal est admis sur le village (sauf chiens de catégorie 1 et 2) moyennant une redevance et à condition d'avoir été déclaré à l'arrivée. Il devra être tenu en laisse en permanence sous la responsabilité de son maître, au sein du village.

Respect du calme

Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. L'usage des appareils sonores (radios, téléviseurs, etc.) ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. La circulation des véhicules est interdite après 23h00. Le silence doit être total entre 23h et 8h00. Le responsable peut à tout moment mettre en place un avertissement et/ou une sanction. **Une partie de la caution peut être retiré en cas de plainte du voisinage. Et une demande de quitter l'hébergement pourra être demandé si il y a récidive.**